

Projet de loi n° 3

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux présente son mémoire avec 8 recommandations sur le projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives

Montréal, 2 février 2023 – Le président du CA du RPCU, M. Pierre Hamel, et la directrice générale du Regroupement, Mme Sylvie Tremblay, ont déposé aujourd’hui, lors d’une séance de la Commission parlementaire, le mémoire portant sur le projet de loi n° 3, *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*.

« Ce mémoire a pour but d’amener des suggestions, des réflexions, des modifications, pour porter les préoccupations des usagers auprès des membres de la Commission et au-delà à la société civile qui a le droit à l’information », souligne Mme Tremblay.

Les travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 3 s’articulent sur trois grands axes : l’accès des données, l’utilisation, la circulation et le partage des données, et enfin la conservation et la protection des données.

En ce qui concerne l’usager, le fait d’avoir de façon informatisée, le plus uniforme possible et inter-portable partout au Québec, l’ensemble de l’information qui le concerne doit être souligné.

Cependant, le RPCU constate que, pour le citoyen-usager représenté par les comités des usagers et de résidents de partout au Québec, les avancées proposées en ce qui concerne l’accès et la confidentialité de son dossier sont semées d’embûches dû à la complexité, les différents intervenants reliés à ce projet de loi (les différents ministères concernés, les milieux de la recherche publics et privés), etc.

Le projet de loi n° 3 contient une multiplication vaste, quelquefois surprenante des cas de figure où les renseignements de santé pourront être partagés à d’autres fins que la prestation de soins et de services sociaux.

Face à un projet d’une telle ampleur, qui aura des impacts majeurs sur les usagers et le réseau de la santé et des services sociaux, l’heure n’est pas à la précipitation et toutes les parties prenantes devraient avoir l’opportunité et la liberté de participer à un débat public approfondi.

La question que nous vous posons est la suivante : l’usager est-il servi ou desservi par ce projet de Loi ? De plus, est-ce que le débat de société sur l’accès aux données en santé et de services sociaux fait l’objet d’une compréhension suffisante des usagers sur les effets à terme en matière de confidentialité ?

Consultez le mémoire et les 8 recommandations proposées sur le site web www.rpcu.qc.ca .

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de plus de 540 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004, qu'ils soient publics, privés, conventionnés ou autofinancés.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

Renseignements : Mariana Brito, Coordonnatrice aux communications et événements
514 436-3744, communications@rpcu.qc.ca